

DEPARTEMENT <i>Isère</i> CANTON <i>Bourgoin Jallieu</i> COMMUNE <i>Bourgoin Jallieu</i>	REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE ARRETE DU MAIRE N° DGAR/D/P/2023/025
ARRETE PORTANT RESILIATION DE L'AUTORISATION DE PRISE EN CHARGE ET DE CIRCULATION AUTORISATION DE STATIONNEMENT DE TAXI - ADS N° 2.	

Le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2213-2 ;

VU le code de la route ;

VU le code des transports ;

VU la loi n°2104-1104 du 1^{er} octobre 2014 relative aux taxis et aux voitures de transport avec chauffeur ;

VU le décret n° 2014-1725 du 30 décembre 2014 relatif au transport public particulier de personnes ;

VU le décret n° 2017-236 du 6 avril 2017 relatif aux activités de transport public particulier de personnes et actualisant diverses dispositions du code des transports ;

VU le décret n° 2017-236 du 24 février 2017 portant création de l'Observatoire national des transports publics particuliers de personnes, du Comité national des transports publics particuliers de personnes et des commissions locales des transports publics particuliers de personnes ;

VU l'arrêté préfectoral du 20 juillet 2018 portant réglementation des taxis dans le département de l'Isère ;

VU l'arrêté municipal n° DST-C-P-2021-067 en date du 10 septembre 2021 limitant le nombre des autorisations de stationnement de taxis sur la commune de BOURGOIN-JALLIEU ;

CONSIDERANT le courrier en date du 4 février 2023 de Monsieur Serge MUTIN, domicilié 39 rue de la Libération 38300 BOURGOIN-JALLIEU, représentant la société ALLO TAXIS BERJALLIENS :

- Informant la commune de la vente de sa société,
- présentant son successeur Monsieur Ala Eddine KOURTA, domicilié 27 allée René CAILLIE 38090 VILLEFONTAINE, représentant la société SASU KOURTA TAXI

ARRÊTE :

Article 1 :

L'autorisation de stationnement de taxi – ADS n° 2 est retirée à ALLO TAXI BERJALLIENS représentée par M. Serge MUTIN

Article 2 :

Le véhicule concerné est le suivant :

Numéro d'immatriculation : **GB-061-ML**

Marque (D.1) : **VOLKSWAGEN**

Envoyé en préfecture le 14/03/2023

Reçu en préfecture le 14/03/2023

Publié le 14/03/2023

ID : 038-213800535-20230307-DGARDP2023025-AR



Type du véhicule (D.2.1) : M10VWGVVPW08P995

Numéro dans la série du type (E) : WVGZZZ1TZ1W042637

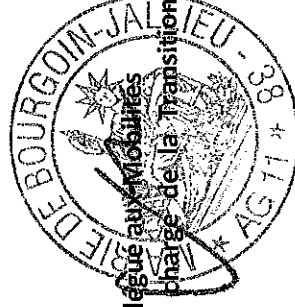
Modèle : **TOURAN**

Article 3 :

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au titulaire de l'autorisation de stationnement.

Fait à Bourgoin-Jallieu, le 7 mars 2023

Vincent CHRIQUI
Maire de Bourgoin-Jallieu
Premier vice-président de la CAPI délégué aux Mobilités
Vice-président du Département en charge de la Transition
écologique



Envoyé au contrôle de légalité le	A	Bourgoin-Jallieu,
Affiché le	le	_____
Notifié le		

Envoyé en préfecture le 14/03/2023

Reçu en préfecture le 14/03/2023

Publié le 14/03/2023

ID : 038-213800535-20230307-DGARDP2023025-AR

